

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?

b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?

c. Fondations?

d. Cailles communales?

e. Biens d'église?

f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?

g. De biens-fonds?

h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

16°. La pension annuelle consiste en 1/2 florins de quatre batz pièce & 3/4 de livres par la Commune. En 40 quartiers de mesure de Morges livrés par la Commune. Environ 1/2 char de bois. Item il est payé par les particuliers pour chaque. Enfant inscrit sur le Rolle, un quart de quartier de bled & deux batz d'argent. Enfin chaque Père de famille paye un quart de quartier d'avoine. Plus les livres de famille de son

Fait le 16 Mars 1799.
François Félix Mady Regent.

Quarrens 124
Etat de l'Etat

(I)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

N. O. P.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. NOM de l'endroit où est située l'école? *Quarrens*

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé? *C'est un Village*

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il? *C'est une Commune proprement dite.*

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il? *Quarrens chef lieu de la paroisse qui à son agent particulier*

d. District *de Cossonay*

e. Canton *Ilmant*

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école. *Il n'y a qu'une maison éloigné environ dix minutes*

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la conférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école. *voje article deux La Grange*

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

(2)

- 4°. Eloignement des écoles voisines jusqu'à une lieue en circonférence? *La paroisse de Cuarnens a six écoles de Cuarnens, Chavannes demi heure de Cuarnens à Chevilly une heure de Cuarnens à Moiry demi heure de Cuarnens à mont-La Ville une heure de Cuarnens à Lapraz une heure & demi.*
- a. Leurs noms. *Chavannes sur le Jexron, Chevilly, Moiry, Mont-La Ville & Lapraz.*
- b. Leurs distances réciproques. *depuis Lapraz à Chavannes deux heures de la praz à mont La Ville demi heure de la praz à Moiry une heure de la praz à Chevilly deux heures.*

I I.

INSTRUCTION.

- 5°. Qu'enseigne-t-on dans chaque école? *Dans l'école du matin on enseigne l'écriture, la lecture, le Catechisme, la musique des psaumes. Ecole du soir l'écriture, la lecture, la musique, les psaumes dans l'école de la veille on enseigne l'orthographe & l'arithmétique.*
- 6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? & combien dure-t-elle? *On tient l'école toute l'année il doit y avoir trois écoles Chiver. C'est adire depuis le 1^{er} jusqu'à Pâques depuis Pâques au 1^{er} au 1^{er} dimanche.*
- 7°. Livres élémentaires, lesquels sont en usage? *Le Catechisme d'Ostervial retrouché pour les écoles de charité de Lausanne avec le passage ou recueil de passage adapté au dit Catechisme.*
- 8°. Préceptes & réglemens, comment sont-ils observés? *Les enfans ne doivent pas venir à l'école en hiver avant cinq ans, ce qui n'est pas observé. Les deux écoles du jour doivent durer 6 heures & celle de veille 2 heures.*
- 9°. Durée de l'école chaque jour? *Depuis 8 heures du matin jusqu'à midi & depuis 1 heure jusqu'à trois heures & demi & depuis 6 heures la veille jusqu'à 8 & demi & 9 heures.*
- 10°. Les enfans sont-ils distribués ou classés? *Les enfans viennent tous à la fois ils sont classés dans l'école suivant leur savoir.*

I I I.

RELATIONS PERSONNELLES.

- 11°. Instituteurs.
- a. Qui a établi jusques ici le Régent? *Le Citoyen M^{re} de Concert avec des députés de la Commune & de quelle manière? Le Citoyen M^{re} avec des députés de la Commune faisaient l'examen des aspirants ils en nommoient 2 & la Citoyenne d'Aruffans si devant d'après de Cuarnens en choisissait un.*
- b. D'où est-il? *De Chambeau des Biouy Commun de l'Abbaye district de la Vallée de Joux.*
- c. Son nom *Benjamin Bernex.*

(3)

- d. Son âge. *26 ans & 9 mois.*
- e. Sa famille, combien d'enfants a-t-il? *deux garçons qui défendront bien leur patrie quand ils seront grands. Bien veuille quelle n'en ait pas besoin.*
- f. Depuis combien de tems est-il instituteur? *depuis quatre ans.*
- g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit sa vocation précédente? *Il étoit chez son père sa vocation M^{re} Lapidier.*
- h. Réunit-il à son office quelque autre fonction? quelles sont-elles? *Il doit faire la lecture de l'écriture des & des Commandemens de Dieu avant le sermon, faire la prière tous les dimanches & la semaine à l'absence du Pasteur.*
- 12°. Ecoliers, combien d'enfans fréquentent l'école?
- a. En hiver *il y en a eu jusqu'à 120 soit garçons ou filles.*
- b. En été, *de 12 à 20 cela varie.*

I V.

RAPPORTS ECONOMIQUES.

- 13°. Biens & fonds de chaque école.
- a. Possède-t-elle de pareils fonds?
- b. Quelle en est la valeur?
- c. Source des revenus.
- d. Les biens d'écoles sont-ils réunis à ceux de l'église ou des pauvres?
- 14°. Prix de l'école; paye-t-on pour y être admis, combien? *Les pères qui envoient des enfans à l'école doivent donner des gages au Regt ce qui fait partie de la pension.*
- 15°. Bâtiment de l'école.
- a. Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux, ou délabré? *Elle ne vaut presque rien.*
- b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école? dans quel bâtiment? *il n'y a qu'une chambre pour l'école sur la maison de l'Commune le Cabaret.*
- c. Au défaut d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être la maison, & à quel prix? *Il ne loue pas sa maison il y a outre la chambre d'école une cuisine & un très petit cabinet qui fait tout son logement.*
- d. Qui est chargé de la maintenance de l'endroit où se fait l'école. *La Commune.*

125

16°. Pension de l'instituteur, ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois? 60 francs 6 sacs mesel un Cheneviere de 50 Tois un petit jardin environ 80 Tois de terre defriché par le Regt Le droit de Bourgeois par ou lon à une partie de bois Ciluy en a point pour l'école & a St Michel 1000 fromage & dix bats

- a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis? Le Bled ou Mesel de la pension vient des Censés de la Commune
- b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?
- c. Fondations?
- d. Caisses communales? L'argent de la pension vient de cette Caisse
- e. Biens d'église?
- f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?
- g. De biens-fonds?
- h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Remarques.

- 1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.
- 2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.
- 3°. Tous & un chacun sont priés d'accélerer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

Il seroit a souhaiter que lon fit une reforme de l'orthographe dans les livres dont on se sert pour apprendre les enfans a epeller & lire C'est a dire qu'on ne fut pas obligé de les faire dire autrement quil n'y a voye Les Français au St Francois il faudroit quil y en Français vous voye quil a été en a un enfant epelle il a luit comme cela est de bon aloi il dit bien & il faut le reprendre il faut don que se soit le defaut d'orthographe il ne peuvent pas ce la Comprendre J'ai toujours remarqué que cela retarde beaucoup la lecture

S. Berny Regt

Lachaux 126

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I. RAPPORTS LOCAUX.

- 1°. NOM de l'endroit où est située l'école?
 - a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?
 - b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?
 - c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?
 - d. District?
 - e. Canton?

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisieme quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

N. 85.

Lachaux

Village

formant une Commune

et une Paroisse, qui a son agent particulier

de Copponay

du Leman

toutes les maisons du ressort de l'école sont situées dans le Village excepté

une ferme nommée Bevonavaux

éloignée d'un quart de lieue, qui ne fournit point d'enfant en ce moment

La totalité des Enfants du Village qui fréquentent l'école est actuellement de 36 pour les deux sexes, mais le nombre sera plus Considérable dans quelques années